

AVIS PUBLIC

PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 263-20 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 69-07 : REPORT DE L'ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉE PAR LA SOUSSIGNÉE QUE :

Lors de la séance ordinaire tenue le 14 septembre 2020, le Conseil a adopté le premier projet de règlement numéro 263-20 amendant le règlement de zonage numéro 69-07.

Considérant les différents arrêtés ministériels émis par le gouvernement concernant les assemblées de consultation et que la région de Chaudière-Appalaches se situe au palier 4 – alerte maximale (zone rouge), l'assemblée publique de consultation, en présentiel pour le projet de règlement numéro 263-20 prévue le 5 octobre est annulée. Les modalités concernant la tenue de l'assemblée publique seront déterminées ultérieurement.

Donné à Adstock, ce 29 septembre 2020.

La directrice générale,

(signé)

Julie Lemelin